Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260706-074_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 01/07/2026 Affiché le : 09/07/2026	L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°074.26

- **Objet - Demande de subvention au titre de Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager de la Région**

Madame le Maire rappelle que la Chapelle du Perchot a été restaurée grâce à un chantier participatif qui lui a permis de retrouver tout son éclat. L'ambition est désormais de valoriser pleinement ce lieu en l'ouvrant à de nouveaux usages compatibles avec son histoire et sa vocation. Sans remettre en cause son caractère spirituel et patrimonial, la chapelle pourra accueillir des manifestations culturelles, des actions de médiation patrimoniale et des initiatives de découverte du territoire.

Pour accompagner cette évolution, le projet prévoit des aménagements intérieurs légers, sobres et réversibles. Ceux-ci visent à améliorer les conditions d'accueil du public et à faciliter l'organisation des activités, tout en respectant l'architecture et l'atmosphère du site. L'objectif est d'offrir un cadre adapté à des célébrations religieuses ponctuelles, des concerts, des expositions, des rencontres culturelles ou encore des animations de valorisation du patrimoine local.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération comprend :

- Subvention de la Région (à hauteur de 50%)
- Fonds de concours
- Fonds propres

Considérant l'avis favorable de la commission « grands travaux, patrimoine naturel et sécurité »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour), décide :

- d'adopter l'opération d'aménagement de la Chapelle du Perchot, dont le coût prévisionnel est estimé à 24 000 euros HT,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de la Région Bretagne au titre de la AAP Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

